

**Délégation d'attributions à M. le Maire  
Compte rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : /*

**LE 4 FEVRIER DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°19), M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°11), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire à M. TAVERNIER Eric, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Sébastien Jumel, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 - 3 février et 14 mai 2009, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

→ Occupation précaire et révocable consentie à titre gratuit, d'un local aux Tourelles – Boulevard de Verdun à Dieppe – Bénéficiaire : Association « DUC Omnisports » - Durée : 1 an renouvelable 3 fois tacitement par période identique,

→ Convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, au Pôle de services La Fontaine au profit de l'association « Accueil Soutien et Vie des Quartiers » (ASVQ) – Durée : à compter du 30 novembre 2009 jusqu'au 30 juin 2010,

→ Fourniture et pose de columbariums espace cinéraire – cimetière paysager de Neuville lès Dieppe et cimetière du Pollet à Dieppe –Titulaire : SAS Les ateliers de Montredon – Coût : 25 183 €HT,

→ Maintenance du progiciel de gestion des bibliothèques – Titulaire : Société Ex Libris – Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec possibilité de reconduction expresse pour 3 périodes d'un an – Conditions financières : montant annuel 19 601,12 €HT,

→ Acquisition de papier – Avenant n°2 portant reconduction du marché n° 07.398 sur une période de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 – – Titulaire : Société Fiducial Office Solutions – Conditions financières : carton de 5 ramettes A4 : 12,88 € HT- carton de 5 ramettes A3 : 25,75 €HT,

→ Acquisition de fournitures de bureau – Avenant n°2 portant reconduction du marché n° 08.002 pour une période de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 – Titulaire : Société Fiducial Office Solutions,

→ Maintenance du progiciel « Avenir » - gestion du recensement citoyen – renouvellement du contrat n°08.085 – Titulaire : SAS Logitud Solutions – reconduction du marché pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 – Coût forfaitaire pour l'année 2010 : 194,89 €HT,

→ Contrat de maintenance du progiciel « Siècle » - gestion de l'état civil – Renouvellement du contrat n° 08.086 – Titulaire : SAS Logitud Solutions – reconduction du marché pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 – Coût forfaitaire : 3 217,92 €HT,

→ Spectacle plein air dans le cadre des animations de Noël – Prestation de jongleurs et de cracheurs de feu le 20 décembre 2009 - Titulaire : Association « Les Saltimbanques de l'Impossible » - Coût : 400 €

→ Convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, au Pôle de services Le Drakkar – Bénéficiaire : association «Confédération Nationale du Logement 76 » - Durée : à compter du 13 janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010,

→ Contrat de maintenance des logiciels Géomap Gis et Autodesk – Titulaire : SA Géomap Infrastructure Solutions – Période : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 – Renouvellement par reconduction expresse pour des périodes de douze mois en année civile au maximum deux fois – Coût total de la maintenance pour l'année 2010 : 1 855 €HT,

→ Modification de la régie de recettes – Accueils pré et post scolaire – Modification de l'article premier de la décision du 13 septembre 2001 relatif au montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver qui se trouve fixé à la somme de 7 000 €

→ Modification de la régie de recettes et d'avances – Accueils de loisirs – Modification de l'article onze de la décision du 28 juillet 2008 relatif au montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver qui se trouve fixé à la somme de 5 000 €

→ Exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée section 466 AH n°36 et 37 au prix estimé par le Service France Domaine de 160 000 €pour la réalisation d'une opération d'aménagement en vue de mettre en œuvre une politique de l'habitat au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,

→ Passation de contrats d'assurances pour la Ville de Dieppe – Lot n°1 « dommages aux biens » et Lot n°2 «responsabilité civile » - Titulaire : Société Paris Nord Assurances Services – Durée : marché conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2014 – Montant de la prime annuelle pour le lot 1 : 66 106,43 €TTC, soit 0,3761 € TTC/m2 - Montant de la prime annuelle pour le lot 2 : 18 343,49 €TTC, soit 0,1199 % sur le montant de la masse salariale. Les expositions permanentes sont garanties à hauteur de 200 000 €d'œuvres exposées dans divers lieux. Le montant de la cotisation s'élève à 491,08 €TTC pour un taux de 2/1000 de la valeur assurée. Les expositions temporaires sont garanties à hauteur de 100 000 €maximum par exposition et/ou par lieu,

→ Passation de contrats d'assurances pour la Ville de Dieppe – Lot n°3 « Flotte automobile » - Titulaire : Société SMACL Assurances – Montant de la prime annuelle : 29 538,85 € TTC – Durée : marché conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2014,

→ Passation de contrats d'assurances pour la Ville de Dieppe – Lot n°4 « protection juridique » - Titulaire : Société Sarre et Moselle – Compagnie Protexia – Montant de la prime annuelle : 4 148,62 €TTC – Durée : marché conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2014,

- Convention de mise à disposition de locaux, à l'annexe du pôle Camille Claudel, dans le cadre de l'action « Espace ados » - convention à titre précaire et révocable, consentie à titre gratuit, – Bénéficiaire : Association « Maison des jeunes – Maison pour tous » - Période : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010,
- Logement rue Louis Fromager à Saint Aubin sur Scie – Bénéficiaires : M. Mme Flamant – Modification des modalités de règlement des charges afférentes au chauffage,
- Renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit, au profit de la C.C.I.D, de la rue de la Petite Chasse à Dieppe afin d'assurer le stationnement de ses usagers – durée : 1 an renouvelable par reconduction expresse,
- Spectacle d'animation lors des goûters des vœux dans les résidences de personnes âgées - Titulaire : M. Didier LAMOTHE – Coût total : 500 €TTC pour deux animations d'une durée de 1H30,
- Réhabilitation partielle de l'aqueduc des eaux pluviales – Quai Duquesne- Titulaire : entreprise SADE – Coût : 120 475 €HT,
- Prospection publicitaire pour des publications de la Ville de Dieppe (« Journal de bord », « A taste of Dieppe », « Dieppe, l'été sympa », « Dieppe mode d'emploi ») –Titulaire : Société Médias et Publicité – durée : 1 an renouvelable deux fois au maximum par reconduction expresse par période de 12 mois – Conditions financières : reversement par la Ville de Dieppe au titulaire du marché de 50 % du produit de la publicité encaissé sur la facturation hors taxes au client,
- Maintenance d'une solution de messagerie collaborative et d'un annuaire électronique – avenant n°3 au marché n°06.387 – Titulaire : Société Network Studio – Objet : reconduction pour une deuxième période de douze mois à compter du 19 janvier 2010 pour la redevance du droit d'utilisation et du 19 décembre 2009 pour la maintenance préventive et curative – Montant annuel pour le droit d'utilisation : 4 675 €HT et 2 400 €HT pour la maintenance préventive et curative.

☞ **Le Conseil Municipal a pris acte de ce porter à connaissance.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---